

Smart Choice de GAF-Elk
Garantie Limitee (Canada - French)

Updated: 4/2010



*Your Best and Safest Choice™ ...
Quality You Can Trust Since 1886!*

Une Excellente Protection – la Garantie Limitée Smart Choice^{MD} sur les Bardeaux de GAF-Elk

Félicitation ! Merci d'avoir acheté des bardeaux de GAF-Elk Corporation, le plus gros fabricant de toitures en Amérique du Nord – votre meilleur choix et le plus sécuritaire. Bien que plusieurs facteurs puissent affecter la durée de vie de vos bardeaux, cette Garantie Limitée Smart Choice^{MD} couvre vos bardeaux pour l'éventualité improbable où ils présenteraient un vice de fabrication. Elle offre une couverture exceptionnelle qui n'est " pas proportionnelle " pour la période cruciale du début de votre possession (la Période de Protection Smart Choice^{MD}) avec une couverture continue pour de longues périodes après coup.

Qui Est Couvert Par Cette Garantie

Vous êtes couvert par cette garantie si vous demeurez aux États-Unis ou au Canada et que vous êtes le propriétaire d'origine de la propriété (c'est à dire pas un installateur ni un constructeur) ou le premier acheteur subséquent si cette garantie fut transférée adéquatement.

Cette garantie limitée peut être **transférée** seulement **une fois**. Le deuxième propriétaire doit aviser GAF-Elk, par écrit dans les 60 jours suivant le transfert de propriété, pour que la couverture puisse être transférée. (Autrement que ce seul transfert, cette garantie ne peut pas être transférée ni assignée, directement ni indirectement). Si la cession se produit durant la Période de Protection Smart Choice^{MD}, le deuxième propriétaire aura droit à la même couverture que le propriétaire d'origine. Si le transfert s'effectue après cette période, la période de couverture par cette garantie sera de deux années suivant la date du transfert de propriété. S'il survenait un défaut durant cette période de deux ans, le remboursement par GAF-Elk au deuxième propriétaire sera fondé uniquement sur le coût raisonnable de bardeaux de remplacement, réduit par le montant d'utilisation qui a été reçue des bardeaux de la date d'installation.

Vice de Fabrication: Ce Qui Est Couvert / Recours Unique et Exclusif

GAF Warranty Company LLC, une filiale de GAF-Elk Corporation (collectivement, "GAF-Elk"), vous garantit que vos bardeaux de toiture resteront libres de vice de fabrication qui (a) affecterait de façon adverse leur performance durant la Période de Protection Smart Choice^{MD} ou (b) qui causerait des fuites par la balance du terme de la garantie. **Remarque:** L'arrachement de bardeaux / des dommages par les vents / un manquement à sceller, et un dommage par les algues sont couverts séparément ci-dessous.

Durant la Période de Protection Smart Choice^{MD} (voir le Tableau 2a), GAF-Elk vous remboursera le coût total raisonnable de la main-d'oeuvre pour effectuer la réparation ou la réfection de tout bardeau défectueux (excluant la feuille de protection, la transformation des métaux ou les solins), et fournira des bardeaux de rechange, ou le coût raisonnable pour obtenir des bardeaux de remplacement, au choix de GAF-Elk. GAF-Elk ne remboursera pas les coûts associés à l'enlèvement ou à la mise au rebut des bardeaux endommagés.

Une fois que la Période de Protection Smart Choice^{MD} sera terminée, la main-d'oeuvre ne sera plus couverte. La contribution qui vous sera versée par GAF-Elk se fondera soit sur le remplacement des bardeaux, ou selon la décision exclusive de GAF-Elk, le remboursement du coût raisonnable pour obtenir des bardeaux de remplacement. La quantité de bardeaux ou votre remboursement sera ajusté afin qu'il corresponde à l'usage que vous avez retiré de vos bardeaux, en se fondant sur le nombre de mois qui se sont écoulés depuis l'installation des bardeaux. Dans le cas de bardeaux couverts par une " garantie à vie ", les facteurs de calcul au prorata dans le Tableau 1 s'appliqueront.

Tableau 1:

Années Depuis l'Installation	Facteur de Prorata	Années Depuis l'Installation	Facteur de Prorata	Années Depuis l'Installation	Facteur de Prorata
11-12	85%	21-22	60%	31-32	35%
13-14	80%	23-24	55%	33-34	30%
15-16	75%	25-26	50%	35-40	25%
17-18	70%	27-28	45%	41-50	20%
19-20	65%	29-30	40%	51-À vie	10%

Domage par les Vents / Arrachement / Manquement à Sceller: Ce Qui Est Couvert / Recours Unique et Exclusif

Cette Garantie Limitée contre les Vents dure 10 ans pour tous les bardeaux GAF-Elk garantis à vie et 5 ans pour tous les autres bardeaux, et est **conditionnée spécifiquement** sur le fait que vos bardeaux sont fixés en stricte conformité avec les instructions d'application de GAF-Elk. GAF-Elk vous garantit que vos bardeaux ne manqueront pas à se sceller, n'arracheront pas ou soutiendront les dommages par les vents (incluant les rafales) jusqu'à la vitesse maximale listée dans le Tableau 2a après que vos bardeaux devraient avoir scellé mais qu'ils ne l'auraient pas fait en raison d'un vice de fabrication. Si vos bardeaux arrachent ou souffrent d'un dommage par les vents, ou manquent à se sceller, votre contribution par GAF-Elk est pour les coûts raisonnables de remplacement de bardeaux arrachés (excluant la feuille de protection, la transformation des métaux ou les solins) et pour le scellement à la main de tout bardeau qui n'aurait pas scellé. La responsabilité maximale de GAF-Elk selon ce paragraphe est de vous rembourser pour le coût du scellement à la main de tous les bardeaux sur votre toiture.

Remarque: Remarque: Tous les bardeaux autoadhésifs, y compris ceux de GAF-Elk, doivent être exposés aux rayons chauds du soleil durant plusieurs jours avant qu'ils se scellent complètement. Avant que le scellement survienne, les bardeaux sont vulnérables à l'arrachement et aux dommages par les vents. Les bardeaux installés en automne ou en hiver peuvent ne pas sceller avant le printemps suivant. Les bardeaux qui ne sont pas directement exposés aux rayons du soleil ou à des températures de surface adéquates ou qui ne sont pas fixés correctement pourraient ne jamais se sceller. Les bardeaux qui manqueraient à sceller dans de telles conditions résultent de la nature même des bardeaux autoadhésifs, et pas d'un vice de fabrication.

*Bien que GAF Warranty Company soit le garant principal pour cette garantie, GAF-Elk Corporation se porte garant des obligations de GAF Warranty Company selon les présentes et elle garantit que les paiements seront effectués.

Décoloration par les Algues: Ce Qui Est Couvert / Recours Unique et Exclusif

Cette garantie limitée StainGuard^{MD} dure 10 ans sur tous les bardeaux arborant le logo StainGuard^{MD}. GAF-Elk vous garantit que les algues bleu-vert (connues aussi comme cyanobactérie) ne causeront pas de décoloration prononcée de vos bardeaux arborant le logo StainGuard^{MD}. Durant la première année, si une décoloration prononcée causée par les algues bleu-vert se produit sur vos bardeaux arborant le logo StainGuard^{MD}, la contribution de GAF-Elk sera soit le coût raisonnable pour le nettoyage commercial de vos bardeaux ou le remplacement des bardeaux décolorés. Pour la balance de la période de garantie contre la décoloration par les algues, la contribution par GAF-Elk sera ajustée pour refléter l'utilisation que vous avez reçue de vos bardeaux, en se fondant sur le nombre de mois qui se sont écoulés depuis l'installation de vos bardeaux. Remarque: La prévention de décoloration prononcée de vos bardeaux causée par les algues est atteinte par des formulations ou par des mélanges uniques de granules.

Limites de Couverture

Contrairement à d'autres garanties de produits de toiture, même si vos bardeaux n'ont pas été installés adéquatement selon les instructions d'application de GAF-Elk, ou selon les normes des bonnes pratiques en toiture, cette Garantie Limitée demeure en vigueur. Cependant, GAF-Elk ne vous compensera **PAS** pour:

- Les dommages résultant de toute autre cause autre qu'un vice de fabrication intrinsèque des bardeaux, tel que:
 - les bardeaux ne sont pas fixés correctement ou ne sont pas appliqués adéquatement en stricte conformité avec les instructions d'application écrites de GAF-Elk, si la mauvaise installation fut la cause du dommage.
 - l'affaissement, le déplacement ou défautuosité du bâtiment, des murs, de la fondation ou de la base du toit sur lequel on a apposé les bardeaux.
 - une ventilation inadéquate de l'entretot.
- Les dommages causés aux bardeaux pour des raisons autres que l'usure normale, telles que:
 - les cas fortuits de la nature tels que la grêle, l'amoncellement de glace, ou des vents, incluant les rafales, supérieurs à la vitesse maximale décrite dans les Tableaux 2a et 2b.
 - l'impact occasionné par des objets étrangers ou la circulation sur le toit.
 - la manipulation ou l'entreposage inadéquats des bardeaux.
- Les nuances ou variations de couleurs de vos bardeaux ou la décoloration causée par les champignons, la moisissure, le lichen, les algues (à l'exclusion des algues bleu-vert si vos bardeaux arboraient le logo StainGuard^{MD}) ou tout autre contaminant, incluant celles causées par des matériaux organiques sur le toit.
- Les coûts de main-d'oeuvre, à moins d'inclusion spécifique prévue ci-dessus, les coûts de mise au rebut, les coûts reliés aux feuilles de protection, à la transformation des métaux et des solins.
- Les dommages causés à l'intérieur ou à l'extérieur de tout bâtiment, y compris, sans s'y limiter, ceux découlant de la formation de moisissure.

Autres Limites et Conditions

Les décisions touchant l'étendue des réparations, de la réfection ou du nettoyage requis ainsi que les coûts raisonnables associés à ces travaux constituent l'exercice exclusif de GAF-Elk. GAF-Elk se réserve le droit de prendre directement les dispositions nécessaires pour faire réparer, remettre en état ou nettoyer vos bardeaux endommagés plutôt que de procéder au remboursement du coût de ces travaux. Le recours, en vertu de cette garantie, ne couvre que les bardeaux qui présentent des signes de vices de fabrication ou de développement d'algues bleu vert au moment du règlement. Tout bardeau de rechange ne sera couvert que pour le reste de la période de garantie d'origine. GAF-Elk se réserve le droit d'abandonner la production des bardeaux ou de la modifier, y compris le choix des couleurs disponibles, de sorte que les bardeaux de rechange peuvent ne pas apparier exactement les bardeaux déjà installés sur votre toiture. Même si GAF-Elk ne modifie pas une couleur, les bardeaux de rechange peuvent ne pas apparier vos bardeaux d'origine en raison du vieillissement normal, de variations de fabrication, ou d'autres facteurs.

Réclamations: Ce Que Vous Devez Faire

Pour présenter une réclamation, vous devez envoyer une demande par écrit, accompagnée d'une preuve d'achat attestant que vous êtes bien le propriétaire initial (où la preuve de cession si le deuxième propriétaire a adéquatement transféré la couverture) ainsi qu'une preuve de date d'installation à l'adresse suivante: GAF-Elk, Warranty Service Department, 1361 Alps Road, Wayne, New Jersey 07470, USA, dans les 30 jours suivant votre découverte du défaut allégué. Toute réclamation pour des bardeaux ayant été remplacés avant la réception par GAF-Elk d'un avis par écrit peut être refusée. **REMARQUE:** Un avis envoyé à l'entrepreneur, au constructeur de la maison, ou au distributeur ne constitue **PAS** un avis envoyé à GAF-Elk. Dans un délai raisonnable suivant votre avis adéquat, GAF-Elk évaluera votre réclamation et la réglera selon les termes de la présente garantie. GAF-Elk pourra exiger que vous lui fassiez parvenir, à vos frais, des échantillons de bardeaux aux fins de mise à l'essai et de photographie. Vous devez avoir préalablement fait signer et dater ce certificat de garantie par l'entrepreneur, le distributeur ou constructeur de résidences afin d'aider à établir la preuve d'achat et les renseignements connexes. Vous devez conserver ce certificat dans vos dossiers au cas où vous auriez à présenter une réclamation.

Garantie Unique et Exclusive

LA PRESENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITION, REPRESENTATION ET GARANTIE QU'ELLE SOIT EXPLICITE OU IMPLICITE, PAR ACTE LEGISLATIF, PAR AUTRE REGLE DE DROIT OU EN EQUITE, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE ET DE CARACTERE UTILISABLE D'ADAPTATION POUR UN USAGE PARTICULIER. Cette garantie écrite constitue votre garantie exclusive de la société GAF-Elk et représente l'UNIQUE RECOURS offert à tout propriétaire de bardeaux GAF-Elk. GAF-Elk n'offre aucune autre REPRESENTATION, CONDITION OU GARANTIE de quelque nature que ce soit, hormis celles indiquées dans la

présente. GAF-Elk NE SERA NULLEMENT RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, PUNITIFS OU DES DOMMAGES INTÉRÊTS, PARTICULIERS OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, y compris LES DOMMAGES CAUSÉS À L'INTERIEUR OU À L'EXTERIEUR DE TOUT BÂTIMENT, que ces dommages découlent du non-respect de la présente garantie, de négligence, de responsabilité stricte délictuelle ou de toute autre cause. Certaines juridictions n'autorisent aucune exclusion ou restriction relativement aux dommages accessoires ou consécutifs, ainsi, les exclusions et limitations susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Modification de la Garantie

Cette garantie limitée ne peut faire l'objet de changement ou de modification sauf par un avis écrit et signé par un cadre de GAF-Elk. Aucune personne (sauf un cadre de GAF-Elk) ne détient l'autorité d'assumer des responsabilités ou obligations additionnelles au nom de GAF-Elk relativement à vos bardeaux, sauf celles décrites dans cette garantie. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pourriez bénéficier d'autres droits qui varient d'une juridiction à l'autre. (Remarque: Cette garantie est sous réserve de modification. Pour l'information à jour, visitez le www.gaf.com ou écrivez à GAF-Elk au 1361 Alps Road, Wayne NJ 07470 USA, Attn: Warranty Service Department.)

Date d'Entrée en Vigueur

Cette garantie limitée est en vigueur pour les bardeaux GAF-Elk installés après le 1er avril 2010.

Remarque: Au Canada, seulement les logos GAF, Timberline^{MD}, Prestique^{MD} et High Definition^{MD} sont des marques de commerce déposées.

Tableau 2a

Bardeau	Terme de Garantie pour Vices de Fabrication (ans)	Smart Choice ^{MD} Période de Protection (ans)	Couverture de Vents Maximums (Mi/h / km/h)
Sentinel ^{MD}	20	3	60/96
Royal Sovereign ^{MD}	25	5	60/96
Marquis ^{MD} WeatherMax ^{MD}	30	5	80/130
Timberline ^{MD} Natural Shadow ^{MC}	30	5	100/160*
Timberline ^{MD} Prestique ^{MD} 30	30	5	110/175*
Timberline ^{MD} Prestique ^{MD} 40	40	5	110/175*
Timberline ^{MD} ArmorShield ^{MC} II	À vie	10	130/209*
Timberline ^{MD} Cool Series	À vie	10	130/209*
Timberline ^{MD} Prestique ^{MD} Lifetime	À vie	10	130/209*
Slateline ^{MD}	À vie	10	130/209*
Capstone ^{MD}	À vie	10	130/209*
Grand Sequoia ^{MD}	À vie	10	130/209*
Grand Canyon ^{MC}	À vie	10	130/209*
Country Mansion ^{MD}	À vie	10	130/209*
Grand Slate ^{MC}	À vie	10	130/209*
Camelot ^{MD}	À vie	10	130/209*

Tableau 2b

Bardeau	Couverture de Vents avec Installation Spéciale (Mi/h / km/h)	Couverture de Vents sans Installation Spéciale (Mi/h / km/h)
Timberline ^{MD} Natural Shadow ^{MC}	100/160	70/110
Timberline ^{MD} Prestique ^{MD} 30	110/175	80/130
Timberline ^{MD} Prestique ^{MD} 40	110/175	80/130
Timberline ^{MD} ArmorShield ^{MC} II	130/209	110/175
Timberline ^{MD} Cool Series	130/209	90/145
Timberline ^{MD} Prestique ^{MD} Lifetime	130/209	90/145
Slateline ^{MD}	130/209	110/175
Capstone ^{MD}	130/209	80/130
Grand Sequoia ^{MD}	130/209	80/130
Grand Canyon ^{MC}	130/209	100/160
Country Mansion ^{MD}	130/209	110/175
Grand Slate ^{MC}	130/209	110/175
Camelot ^{MD}	130/209	110/175

* Afin d'obtenir la couverture maximale contre les vents indiquée au Tableau 2a, les bardeaux listés doivent être installés à l'aide de 6 clous par bardeau et avec certains produits de bande de départ GAF-Elk (seulement ceux avec l'adhésif appliqué en usine) aux avant-toits et inclinaisons. Remarque: Les bardeaux doivent être installés en stricte conformité avec les instructions d'application, particulièrement en ce qui concerne le placement des clous.

4/10

Dossier de Garantie du Propriétaire

À compléter par le propriétaire et l'entrepreneur. Conserver ce dossier de garantie avec la facture de votre entrepreneur pour références futures. **NE PAS TRANSMETTRE À GAF-ELK.**

Nom du Propriétaire _____

Adresse de l'Application _____

Ville _____

État / Province _____ Code Zip / Postal _____

Nom de l'Entrepreneur _____

Ville _____

État / Province _____ Code Zip / Postal _____

Téléphone de l'Entrepreneur (_____) _____

- Sentinel^{MD} Timberline^{MD} ArmorShield^{MC} II Grand Canyon^{MC}
- Royal Sovereign^{MD} Timberline^{MD} Cool Series Country Mansion^{MD}
- Marquis^{MD} WeatherMax^{MD} Timberline^{MD} Prestique^{MD} Lifetime Grand Slate^{MC}
- Timberline^{MD} Natural Shadow^{MC} Slateline^{MD} Camelot^{MD}
- Timberline^{MD} Prestique^{MD} 30 Capstone^{MD}
- Timberline^{MD} Prestique^{MD} 40 Grand Sequoia^{MD}

Nombre de Carrés _____ Couleur _____

Arbore le logo StainGuard^{MD}? Oui Non

Date d'application des bardeaux _____

Coût total des bardeaux et de l'installation _____

Signature de l'Entrepreneur _____

Signature du Propriétaire _____

Date _____

©2010 GAF-Elk Corp.
4/10 RESWT168



Formulaire d'Enregistrement de Garantie Limitée Smart Choice^{MD} de Bardeau

Veillez vous enregistrer en ligne au www.gaf.com/registermywarranty ou compléter l'information ci-dessous, détacher ce formulaire et le poster à GAF-Elk Corporation, P.O. Box 395, Ingomar, PA 15127-0395 USA. (Remarque: L'enregistrement n'est par requis pour la couverture par la garantie.)

Nom du Propriétaire _____ Téléphone (_____) _____

Adresse _____

Ville _____ État / Province _____ Code Zip / Postal _____

Adresse de l'immeuble, si différente _____

Ville _____ État / Province _____ Code Zip / Postal _____

Nom de l'Entrepreneur _____

Adresse _____

Ville _____ État / Province _____ Code Zip / Postal _____

Téléphone de l'Entrepreneur (_____) _____

Nouvelle Construction Réfection de toiture

Bardeau Installé:

- Sentinel^{MD} Slateline^{MD}
- Royal Sovereign^{MD} Capstone^{MD}
- Marquis^{MD} WeatherMax^{MD} Grand Sequoia^{MD}
- Timberline^{MD} Natural Shadow^{MC} Grand Canyon^{MC}
- Timberline^{MD} Prestique^{MD} 30 Country Mansion^{MD}
- Timberline^{MD} Prestique^{MD} 40 Grand Slate^{MC}
- Timberline^{MD} ArmorShield^{MC} II Camelot^{MD}
- Timberline^{MD} Cool Series Arbore le logo StainGuard^{MD}? Oui Non
- Timberline^{MD} Prestique^{MD} Lifetime

Nombre de Carrés _____ Couleur _____

Date de l'Installation _____ Coût de l'Installation _____

Signature du Propriétaire de la Maison _____

Pour assister d'autres propriétaires de résidence qui pourraient être intéressés à voir des résidences avec votre style et votre couleur de bardeau, nous aimerions inclure votre adresse dans notre base de données nationale. Aucune autre information que votre adresse, le style de bardeau, et la couleur ne sera divulguée.

- Oui**, GAF-Elk peut m'inclure dans leur base de données pour aider d'autres propriétaires immobiliers
- Non**, veuillez ne pas m'inclure

©2010 GAF-Elk Corp.
4/10
RESWT168